

**Réaffectation et valorisation du centre d'instruction de la protection civile
de La Rama à Montheron
Regroupement et réorganisation de l'office de la sécurité civile¹**

Préavis N° 148

Lausanne, le 18 mai 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans le but de donner une nouvelle affectation au centre d'instruction de La Rama (CIR), la Municipalité sollicite, aux fins d'y regrouper l'office de la sécurité civile (OSC) et de le transformer en centre de formation à l'usage de l'Administration communale et de tiers, l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'473'000 francs, destiné à couvrir les frais d'adaptation des locaux et installations existants et de création de nouvelles surfaces.

Afin de rentabiliser le centre de La Rama, il est projeté d'en intensifier l'utilisation (payante) par des tiers et (gratuite) par les services ou offices de l'Administration lausannoise, pour l'organisation de séminaires, manifestations, rencontres, réunissant un grand nombre de personnes ou nécessitant de s'éloigner du lieu de travail pour favoriser la réflexion. Ces nouvelles prestations payantes provoqueront des recettes nouvelles qui peuvent être estimées entre 30'000 et 50'000 francs par année.

Dans le cadre de la désaffectation de ce centre, la Confédération et le Canton exigent uniquement, sur les 5'640'000 francs de subventions versées, la restitution des subventions accordées pour l'acquisition du terrain, qui s'élèvent globalement à 130'000 francs.

Une économie annuelle de loyer de 112'800 francs sera réalisée du fait de l'abandon des locaux loués à la rue de Genève 52.

Dans le cadre des travaux envisagés et du montant précité, il est prévu, notamment, de sécuriser la piste d'exercice utilisée pour l'instruction des sapeurs-pompiers, ainsi que des membres de la sécurité civile (OSC) et de divers autres corps d'intervention.

2. Rappel historique

Le service (actuellement office) de la PCi a été créé en 1965, en application des dispositions légales prévoyant la mise en place de mesures de protection en faveur de la population. Logé provisoirement dans des bureaux proches de l'Hôtel de Ville, il s'est installé la même année dans la partie sud de la caserne des pompiers, où le rejoignit le bureau des abris, jusque-là rattaché au service des bâtiments. Il y resta jusqu'en septembre 1980, époque à laquelle, en raison de l'extension de ce qui s'appelait encore le service du feu, il déménagea pour prendre possession des bureaux qu'il occupe actuellement à la rue de Genève 52.

¹ Office de la protection civile jusqu'au 31 mai 2000

Par la suite, dans le cadre d'une réorganisation de l'Administration communale, intervenue au début de 1986, le service de la protection civile a été transféré de la Direction de police d'alors à la Direction de la sécurité sociale. Or, la Réforme 1995 de la PCi, qui a eu pour effet de réduire fortement le nombre des personnes astreintes, a introduit, dans les missions de la PCi, l'aide en cas de catastrophe et les secours urgents ainsi que prescrit le renforcement de la coopération avec les sapeurs-pompiers. Il est dès lors apparu à la Municipalité qu'un retransfert de la PCi à la Direction de police et des sports, devenue depuis la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, se justifiait en raison de la synergie et de la complémentarité établies entre les trois organismes que sont les sapeurs-pompiers, la police et la PCi. Décidé en séance de Municipalité du 14 décembre 1995, ce retransfert a pris effet au 1^{er} janvier 1996.

A quelque temps de là, à savoir durant le premier semestre de 1998, le chef du service de la PCi, atteint dans sa santé, s'est vu contraint de demander à pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée avec effet au 1^{er} août 1998. Considérant la situation nouvelle ainsi créée, la Municipalité décida, dans sa séance du 28 juin 1998 :

- de transformer le service de la PCi en office et de le rattacher au service de secours et d'incendie (SSI) dès le 1^{er} août 1998;
- de regrouper, dès que possible, les activités de la PCi à Montheron (La Rama);
- de déléguer au service du contrôle des habitants, dès que le regroupement serait effectif, la gestion des mutations des adresses figurant dans les livrets de service de la PCi et des opérations de reddition des équipements et du matériel des personnes astreintes quittant le territoire lausannois.

3. Evolution de l'effectif du personnel de l'office de la sécurité civile

D'une dizaine de personnes à ses débuts, l'effectif du service de la PCi s'étoffait régulièrement en fonction de la multiplicité des tâches à entreprendre. L'activité qui connut le plus fort développement fut sans conteste l'instruction avec la construction du CIR; l'engagement, échelonné sur quelques années, du personnel nécessaire à l'exploitation de ce dernier, de même que le renforcement des secteurs technique et administratif du service, fit progresser l'effectif jusqu'au plafond de 43 unités, atteint en 1990. Depuis, et principalement en raison de la Réforme 95 de la PCi, qui s'est traduite par une forte diminution du nombre des personnes astreintes, le contingent s'est réduit pour atteindre son niveau actuel de 32 unités (29,02 postes de travail à plein temps). Cette baisse a touché principalement le CIR où 6 places de travail ont été supprimées (4 instructeurs, 2 secrétaires), ainsi que les bureaux de la rue de Genève 52, qui ont enregistré le départ de 4 personnes, à savoir, outre un dessinateur auxiliaire en 1991, un secrétaire en 1997 (remplacé par une auxiliaire jusqu'au transfert de l'office à La Rama) et le chef de service en 1998, l'un et l'autre pour raisons de santé, ainsi que le contrôleur des installations, qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 mai 1999. S'agissant du dépôt de matériel de la rue de la Borde 28 bis, un seul poste a été supprimé; il s'agit de celui d'« employée de maison », laissé vacant par une personne partie à la retraite en 1992.

4. Nécessité du regroupement de l'OSC et de la réaffectation du centre de La Rama

Géographiquement parlant et sans tenir compte des ouvrages protégés et autres installations qu'il gère, l'OSC est localisé en trois endroits, à savoir à la rue de Genève 52, où se trouve le siège, à Montheron, où se trouve le CIR, et à la rue de la Borde 28 bis, où se trouve la section d'entretien du matériel et des constructions, qui occupait, jusqu'en 1990, les alvéoles du stade olympique de la Pontaise, où s'est, depuis lors, installé le service des affaires sportives.

Relevons ici, s'agissant du dépôt de matériel de la rue de la Borde 28 bis, que, si son maintien à cet endroit est, conformément à la réponse donnée à la 16^{ème} observation de la Commission de gestion pour l'exercice 1996, indispensable au niveau tactique, une réduction annuelle de loyer, valable dès le 1^{er} janvier 2000, a été obtenue de la part du bailleur.

En ce qui concerne le déplacement du secteur administratif de l'OSC, actuellement situé à la rue de Genève 52, au centre de La Rama à Montheron, celui-ci a fait l'objet de la 17^{ème} observation de la Commission de gestion pour l'exercice 1996. La réponse donnée indiquait sans ambages que ce transfert était possible en 1997 déjà. Il l'est toujours, et à plus forte raison, du fait que l'effectif du personnel de la rue de Genève doit encore, en 2000, passer de 10 personnes à 8. Le regroupement du personnel administratif au CIR doit permettre de :

- supprimer les « doublons »;
- centraliser toutes les opérations administratives, de gestion des cours et de planification;
- augmenter la capacité de conduite et de décision de l'office et le rendre plus performant.

En outre, parallèlement à ce transfert, il importe de développer une utilisation différente du CIR. En effet, ordonnée par la Confédération et le Canton, la désaffectation du CIR doit intervenir au plus tard pour la fin de l'an 2000. Cette mesure signifie concrètement que, dès le 1^{er} janvier 2001, la commune de Lausanne n'aura plus la possibilité de former ses astreints à La Rama en bénéficiant des subventions fédérale et cantonale octroyées jusqu'alors. Elle continuera par contre à pouvoir y organiser des cours de cadres et de répétition pour le personnel de l'épine dorsale, comme jusqu'à ce jour.

Compte tenu de ce qui précède et afin de rentabiliser le centre de La Rama, il est projeté d'en intensifier l'utilisation (payante) par des tiers et (gratuite) par les services ou offices de l'Administration lausannoise, pour l'organisation de séminaires réunissant un grand nombre de personnes ou nécessitant de s'éloigner du lieu de travail pour favoriser la réflexion.

Dans ce sens, il y a lieu de préciser qu'au 10 avril 2000, divers locaux du CIR ont fait l'objet de réservations par des tiers pour une durée de quelque 117 jours. Parmi les locataires en cause, il convient de citer : l'ASTAG (Association suisse des transports routiers), le CHUV, le CESU (Centre d'enseignement des soins d'urgence), la Maison PRIMUS, les services de défense contre l'incendie de quatre communes avoisinantes, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), l'Ecole des polices municipales vaudoises, la Maison NESTEC et l'Office de défense d'entreprise (ODE) des CFF, qui est susceptible, en cas d'accord de la direction générale, de relouer le CIR en 2001, mais cette fois-ci pour une période de 15 jours. De plus, la commune de Lausanne prévoit, dans le cadre de son concept de « Sécurité au travail », outre de donner à environ 3'000 de ses employés un enseignement de base qui, axé sur les premiers secours, peut être dispensé par les instructeurs professionnels de La Rama, de faire suivre à quelques dizaines de collaboratrices et collaborateurs une instruction spécialisée. Trois cours tests, d'une durée d'un jour, se dérouleront en 2000 à La Rama. Les perspectives de développement sont donc prometteuses. Au demeurant et pour sa part, l'armée a, en 1999, utilisé les locaux du sous-sol (cantonement STPA) durant 49 jours.

Au reste et en tout état de cause, il est d'ores et déjà envisagé, dans le cadre d'une étude en cours concernant la centralisation des écoles de formation de la gendarmerie et des polices municipales vaudoises, d'utiliser une partie des locaux et infrastructures du CIR. Si une décision définitive était prise dans ce sens, un préavis spécifique serait présenté à votre Conseil à ce sujet.

5. Inventaire des locaux actuels du centre de La Rama

Mis en exploitation en automne 1983, le CIR est combiné avec un cantonnement pour les troupes de sauvetage (anciennement STPA). Il s'agit de formations qui sont attribuées aux autorités civiles pour collaborer à l'exécution de tâches de secours. Ainsi, l'organisation de l'OSC lausannoise peut compter sur l'apport du régiment PA 12, appelé à intervenir en priorité sur le territoire des communes de l'agglomération lausannoise. Le cantonnement STPA, financé par la Confédération, est propriété de la Commune qui assume les frais d'entretien et d'exploitation découlant de son propre usage. Les conditions d'occupation du cantonnement par l'armée, en temps normal et lors d'une mise sur pied, sont réglées par une convention.

En règle générale, la présence de la troupe se limite à environ 15 jours par an. En dehors de cette période, la Commune dispose librement du cantonnement.

Composé de trois niveaux, le CIR comprend les locaux et installations suivants :

- a) Rez-de-chaussée : surface brute : 750 m²
 - 5 bureaux
 - 1 salle de théorie de 90 places
 - 1 local d'archives
 - 1 infirmerie
 - 1 cafétéria de 80 places
 - des locaux sanitaires
- b) 1^{er} étage : surface brute : 460 m²
 - 1 bureau
 - 6 salles de classe de 13 places
 - des locaux sanitaires et techniques
- c) Sous-sol (hors cantonnement STPA) : surface brute : 1'040 m²
 - 1 local pour l'équipement personnel
 - 1 local pour l'équipement de base
 - 3 dépôts pour le combustible et les moyens d'allumage
 - 1 installation de lavage et d'entretien des tuyaux
 - 1 atelier
 - 1 garage pour 2 véhicules
 - 1 abri de PCi de 90 places
 - des locaux techniques
- d) Sous-sol, combiné avec le cantonnement STPA
 - 1 cuisine avec self-service
 - 1 réfectoire de 100 places
 - des dortoirs d'une capacité de 100 lits
 - des locaux de commandement et bureaux
 - des locaux sanitaires

Ces locaux sont à disposition de l'office de la sécurité civile pour l'exploitation du centre.

Le complexe de La Rama comprend également :

- 2 appartements de service, à savoir un quatre pièces avec garage et un trois pièces avec garage
- 1 parking de surface de 70 places

- 1 piste composée d'une maison de feu, d'une place pour des exercices d'extinction, d'une tour et d'une zone de décombres pour des exercices de sauvetage, de diverses stations de travail, ainsi que d'un bassin pour l'utilisation des motopompes.

6. Description des travaux

6.1 Bâtiment existant

La réaffectation du CIR en centre de formation ouvert au personnel des services de la Ville et aux tiers implique des aménagements en matière d'installations techniques et informatiques, l'exécution de travaux de sécurisation, ainsi que la transformation de certains locaux.

a) Salles de classe, de théorie et bureaux

Les salles de classe, de théorie ainsi que les bureaux seront dotés de câblages universels permettant le raccordement à tous les systèmes informatiques et téléphoniques actuels.

b) Central téléphonique

Le central actuel, 8/30, obsolète et de trop petite capacité, sera remplacé par un central HICOM 310 E, comportant 12 lignes réseau, 48 ports numériques et 24 ports analogiques. Les sorties réseau se feront au travers du réseau DATA privé 2Mb/sec. avec intégration de la voix ou par l'intermédiaire d'une paire de fibres optiques du réseau Urbatel, également disponible dans la nouvelle introduction. Un raccordement de base Swisscom assurera le secours et les débordements éventuels.

c) Cuisine

L'implantation au sous-sol, dans le cantonnement STPA, de la cuisine et du réfectoire avait été imposée, par mesure d'économie, par l'Office fédéral de la protection civile, lors de la construction du centre. Cette cuisine, attribuée au cantonnement STPA, restera disponible pour les besoins de la troupe.

L'aménagement d'une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée, dans le local servant de dépôt pour la documentation et les archives, permettra d'améliorer l'organisation et les conditions de travail du personnel de cuisine et de rendre le réfectoire plus convivial pour les hôtes.

La partie, propriété de la Ville, du matériel de la cuisine actuelle sera intégrée dans la nouvelle cuisine.

d) Séparation couloir – salle de théorie

Le couloir d'accès aux salles de classe du premier étage est ouvert sur la salle de théorie. Lors de l'occupation de cette dernière, les participants sont perturbés par les personnes qui circulent où stationnent dans ce couloir. Afin de remédier à ce problème, une paroi vitrée sera posée entre ledit couloir et la salle de théorie.

e) Aménagement d'un hall d'accueil

Le centre de formation de La Rama aura la possibilité de recevoir simultanément plusieurs groupes de personnes. Afin d'accueillir les hôtes, de les renseigner et d'assurer le contrôle nécessaire, une réception sera aménagée à l'entrée du centre.

f) Aménagement d'un local de stockage pour la documentation et les archives

L'actuel local d'archivage, situé au rez-de-chaussée du bâtiment, devant être remplacé par la nouvelle cuisine, un espace spécifique sera aménagé au sous-sol, pour accueillir le dispositif de stockage (« Compactus »), dont le CIR est déjà doté.

g) Cloisonnement de locaux

Afin d'optimiser les possibilités de location du centre, deux locaux, utilisés actuellement comme dépôts, seront cloisonnés.

La fermeture provisoire du couvert, servant de place de travail et de dépôt pour les engins, sera remplacée, à titre définitif, par une paroi traditionnelle.

6.2 Bâtiment nouveau

Comme déjà mentionné, le regroupement de l'office communal de la sécurité civile au centre de La Rama et la réaffectation de celui-ci, nécessitent la création de nouveaux locaux. De fait, les surfaces existantes ne permettent pas d'accueillir l'ensemble du personnel actuellement logé à la rue de Genève 52.

La solution de transformer les salles de classes en bureaux ayant été rapidement abandonnée, car elle diminuait trop fortement les capacités de location du centre à des tiers, le service d'architecture de la Direction des travaux a imaginé la construction d'une annexe au nord du bâtiment actuel, sur l'ancienne place d'appel de l'armée, afin d'éviter tous travaux de terrassement et de fondations.

L'architecture de ce nouvel immeuble (330 m² et 1'892 m³) a été inspirée par celle du CIR et son implantation par le souci d'une intégration discrète et harmonieuse. D'un seul niveau, ce bâtiment, à structure et charpente de bois indigène, sera revêtu, en ce qui concerne la toiture, de plaques de fibro-ciment, et, pour ce qui est des façades, d'un lambrissage de mélèze. Légèrement détaché du complexe actuel, il sera relié à ce dernier par un couloir extérieur vitré. Cette annexe abritera :

- 5 bureaux de 24,75 m² chacun
- 1 bureau technique de 37,65 m²
- 1 petite salle de conférences de 34,40 m²
- 1 vestiaire de 12,25 m²
- 1 local technique de 12,25 m².

Les installations sanitaires du CIR s'avérant largement suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins, il a été renoncé à en doter la nouvelle annexe.

6.3 Sécurisation de la piste d'exercice

Construite en 1983, la piste d'exercice, destinée principalement à la formation des sapeurs-pompiers, n'a jamais été sécurisée sur le plan de la protection des eaux. Afin de pouvoir s'en servir dans le cadre d'exercices avec feux réels, il s'avère nécessaire de mettre en place, en son point le plus bas, un séparateur ou autre équipement permettant de retenir tout résidu d'hydrocarbure avant le déversement des eaux dans la Tioleire et le Talent. Cette installation complémentaire est indispensable à l'utilisation optimale de la piste par les sapeurs-pompiers lausannois, par les membres d'autres corps de sapeurs-pompiers, par les participants aux cours cantonaux de l'ECA, ainsi que par des tiers.

S'agissant de la maison de feu, celle-ci, après 16 ans de multiples sollicitations, devient dangereuse, voire inutilisable pour la formation des sapeurs-pompiers avec feux réels. C'est pourquoi, sachant que l'ECA entend construire une maison de feu adaptée aux besoins des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, des tractations sont en cours pour la couverture, par l'ECA, des frais de démolition et de reconstruction de cet ouvrage. En fonction du résultat desdites tractations, votre Conseil se verra adresser soit une simple communication, soit un préavis sollicitant l'octroi des crédits nécessaires.

6.4 Mobilier

Si le mobilier de bureau, actuellement en place au centre de La Rama, sera entièrement réutilisé dans le cadre de la réaffectation de ce dernier, une partie seulement de celui équipant les bureaux de la rue de Genève 52

sera transférée lors du regroupement de l'office de la sécurité civile audit centre. En effet, il sera, à cette occasion, procédé au remplacement des meubles accusant un état de vétusté avancée.

6.5 Informatique

Le centre de formation sera raccordé au réseau RECOLTE par fibre optique, installée par le service de l'électricité entre La Rama et Boisy, lors de la mise en place du télé-réseau pour la zone de Montheron (printemps 2000). Cette nouvelle liaison, qui évitera d'installer un serveur dans les locaux du centre, permettra de se contenter d'adapter le serveur de la caserne de la Vigie, où la gestion informatique des données sera centralisée.

Cela étant, s'il est, bien évidemment, prévu de transférer le matériel informatique équipant les bureaux de la rue de Genève dans les nouveaux locaux, l'acquisition d'équipements complémentaires s'avérera nécessaire, à savoir deux postes de travail, un projecteur LCD et deux postes portables à disposition du personnel en charge des cours se déroulant en ville.

Au reste et en ce qui concerne la téléphonie, le nouveau central sera également raccordé au réseau communal (315 ...) par la fibre optique évoquée ci-dessus.

7. Aspects énergétiques

Malgré la situation climatique particulièrement rude de l'endroit, la construction proposée répond aux exigences les plus sévères en matière d'économie d'énergie de chauffage. Les éléments constitutifs de l'enveloppe du nouveau bâtiment assurent une qualité d'isolation thermique supérieure aux normes en vigueur. Des isolations de 20 cm d'épaisseur, dans les murs et la toiture, permettent d'obtenir des coefficients de transmission de chaleur k inférieurs aux valeurs-cibles de la SIA (norme 380/1). En effet, le coefficient k moyen de l'enveloppe du bâtiment de $0,26 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ est inférieur à la valeur-cible de $0,49 \text{ W/m}^2 \text{ K}$. Le chauffage est raccordé à la batterie du bâtiment principal et la distribution de chaleur est réalisée par des radiateurs à basse température, équipés de vannes thermostatiques.

La chaufferie actuelle du CIR, qui date de la construction du centre en 1983, ne répond plus aux recommandations sur la protection de l'air (Opair 92) ; toutefois, elle est actuellement suffisante pour satisfaire à l'augmentation prévue du volume chauffé. Le remplacement de cette installation par une chaufferie à bois déchiqueté fait actuellement l'objet d'une étude conduite par le service de l'énergie, étude qui débouchera sur une demande de crédit (pour un montant de 715'000 francs) dans le cadre du préavis « Agenda 21 », relatif au développement durable de la Ville de Lausanne.

8. Aspects financiers

8.1 Restitution des subventions pour l'acquisition du terrain

Lors de la construction du CIR, la Ville de Lausanne a reçu 5'640'000 francs de subventions fédérale et cantonale.

Dans le cadre de la désaffectation de ce centre, la Confédération et le Canton exigent, uniquement et sans intérêt, la restitution des subventions accordées pour l'acquisition du terrain, qui s'élèvent globalement à 130'000 francs.

8.2 Coût des travaux

Calculé sur la base des prix en vigueur au 1^{er} avril 1999, soit au moment où l'indice zurichois des coûts de la construction a atteint 101,3 points, le coût global des travaux se monte à 2'473'000 francs, somme qui se répartit comme suit :

Désignation des travaux :

CFC	0	Terrain		fr. 130'000.-
	01	Restitution des subventions accordées pour l'achat du terrain	fr. 130'000.-	
CFC	2	Bâtiment		fr. 1'119'000.-
	21	Gros-œuvre 1	fr. 630'000.-	
	22	Gros-œuvre 2	fr. 184'000.-	
	23	Installations électriques	fr. 86'000.-	
	24	Chauffage	fr. 40'000.-	
	25	Installations sanitaires	fr. 23'000.-	
	27	Aménagements intérieurs 1	fr. 25'000.-	
	28	Aménagements intérieurs 2	fr. 81'000.-	
	29	Honoraires	fr. 50'000.-	
CFC	3	Equipements d'exploitation		fr. 891'000.-
	31	Gros-œuvre 1	fr. 135'000.-	
	32	Gros-œuvre 2	fr. 62'000.-	
	33	Installations électriques	fr. 281'000.-	
	34	Chauffage	fr. 85'000.-	
	35	Installations sanitaires	fr. 200'000.-	
	37	Aménagements intérieurs 1	fr. 38'000.-	
	38	Aménagements intérieurs 2	fr. 32'000.-	
	39	Honoraires	fr. 58'000.-	
CFC	4	Aménagements extérieurs		fr. 105'000.-
	41	Constructions (Réfection de l'étanchéité et repose des pavés entourant le bâtiment)	fr. 105'000.-	
CFC	5	Frais secondaires		fr. 10'000.-
	51	Autorisations, taxes, raccordements	fr. 2'500.-	
	52	Reproduction de documents	fr. 7'500.-	
CFC	6	Divers et imprévus		fr. 50'000.-
	60	Divers et imprévus	fr. 50'000.-	
CFC	9	Ameublements et décorations		fr. 168'000.-
	90	Meubles	fr. 168'000.-	
COÛT GLOBAL DE L'OPERATION				<u>fr. 2'473'000.-</u>

Pour mémoire, les travaux d'architecte, effectués par le service d'architecture de la Ville, représentent un montant d'honoraires évalué à 268'000 francs.

8.3 Plan des investissements

Pour couvrir les frais de réaffectation et de valorisation du centre de La Rama, le plan des investissements pour les années 2000 à 2003 prévoit un montant de 1'500'000 francs, avec sortie du préavis en 2000. La différence de coût résulte principalement de l'augmentation des surfaces de l'annexe, de l'aménagement d'une nouvelle cuisine au rez-de-chaussée, du câblage du bâtiment, du raccordement par fibre optique au réseau « RECOLTE », de la sécurisation de la piste d'exercice et du remboursement des subventions pour le terrain.

8.4 Compte d'attente

Par communication du 17 février 1999, la Municipalité a avisé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente limité à 50'000 francs, destiné à couvrir les frais d'études liés à la réaffectation et valorisation du centre d'instruction de l'OSC ainsi qu'au regroupement et à la réorganisation de l'office de la sécurité civile. A ce jour, le compte d'attente N° 2501.581.255 accuse une dépense de 49'600 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, sollicité dans le cadre de ce préavis.

8.5 Charges financières

Fondées sur une valeur à amortir de 2'473'000 francs et calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 5 % pendant 20 ans, les charges financières annuelles brutes s'élèvent à 198'400 francs.

8.6 Charges d'exploitation et incidences sur l'effectif du personnel

Les charges d'exploitation supplémentaires se limiteront à quelques dépenses d'entretien courant et aux frais d'énergie électrique et de chauffage, que l'on peut estimer à environ 2'000 francs par an. Au niveau du personnel, tant la réaffectation et la valorisation du centre que le regroupement et la réorganisation de l'office de la sécurité civile n'auront aucune incidence sur l'effectif. En revanche, les charges s'accroîtront quelque peu. En effet, les huit employés transférés de la rue de Genève à La Rama bénéficieront aussi de l'indemnité d'éloignement (IA-RPAC 40.13), ce qui engendrera une dépense supplémentaire de quelque 6'000 francs par an. Cette dernière sera toutefois partiellement compensée par une économie de l'ordre de 2'500 francs, résultant de la diminution, due au regroupement de l'OSC à La Rama, des indemnités kilométriques accordées à certains collaborateurs. Au reste, nonobstant la nouvelle utilisation du centre, les salaires du personnel affecté à l'exploitation de celui-ci continueront à être pris en charge par le budget du service de secours et d'incendie – office de la sécurité civile (rubriques 2501.301, 2501.303 et 2501.304).

En ce qui concerne les recettes attendues des nouvelles prestations payantes proposées par le centre de formation (séminaires, cours divers, etc.) et de la mise à disposition de certains locaux pour les habitants de la région (mariages, rencontres, etc.), celles-ci sont estimées à un montant de l'ordre de 30'000 à 50'000 francs par an.

Une économie annuelle de loyer de 112'800 francs sera réalisée du fait de l'abandon des locaux loués à la rue de Genève 52.

8.7 Organisation et gestion du centre

Le centre de formation sera géré par l'actuel administrateur du CIR, qui s'est d'ores et déjà occupé de planifier les nombreuses réservations enregistrées pour l'an 2000. En semaine, le travail d'intendance et de cuisine sera exécuté par le personnel professionnel en fonction, durant ses heures normales de travail. En revanche, en cas d'occupation pendant le week-end ou, dans une moindre mesure, en soirée, la présence permanente d'un surveillant sera nécessaire pour remédier aux problèmes éventuels et effectuer les travaux de nettoyages et de remise en état. Un ou deux cuisiniers ainsi qu'une employée devront également être mis à disposition si des repas doivent être servis et/ou si la cafétéria doit être utilisée pour les pauses.

9. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu la préavis N° 148 de la Municipalité, du 18 mai 2000;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'473'000 francs pour financer la réaffectation et la valorisation du centre d'instruction de La Rama, ainsi que le regroupement et la réorganisation de l'office de la sécurité civile;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de 123'700 francs par la rubrique 2501.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget de la direction de la sécurité publique et des affaires sportives, service de secours et d'incendie, office de la protection civile;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2501.390 « imputations internes » du budget de la direction de la sécurité publique et des affaires sportives, service de secours et d'incendie, office de la sécurité civile, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
4. de balancer le compte d'attente N° 2501.581.255 par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche